

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAE 204 Kiosques d'accueil et d'information au Forum des Halles (1er) - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque d'accueil et d'information commerciale sur les voies publiques du Forum des Halles (1er) ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque d'accueil et d'information du public (d'une emprise maximale de 10m²) situé sur le Forum des Halles (1^{er}) est fixé à 1000 euros par m² et par an payable annuellement et d'avance.

Article 2 : Le montant de la redevance annuelle est établi par année civile à compter de la date d'effet de la présente délibération. Pour la première et la dernière année où elle s'applique, la redevance sera calculée au prorata du nombre de jours afférents à ces exercices. La redevance fera l'objet d'une actualisation de 2% chaque année à date anniversaire de la notification.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO